

Atelier 3

Les moyens favorables à la création en région.

Le SODAVI est une démarche initiée par le Ministère de la Culture depuis 2015. Elle se met en place cette année en Région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire de devenir.art, en lien étroit avec la Drac et le Conseil régional. Par la concertation des acteurs, elle vise le renouvellement d'une politique en faveur des arts visuels.

L'artiste, ses conditions de vie, ses moyens de création, et la qualité de ses interactions au sein d'un territoire, se trouvent être à la base de tout un écosystème.

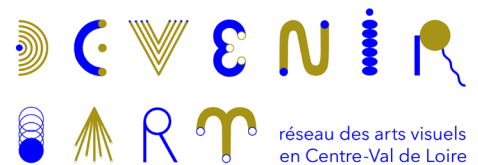
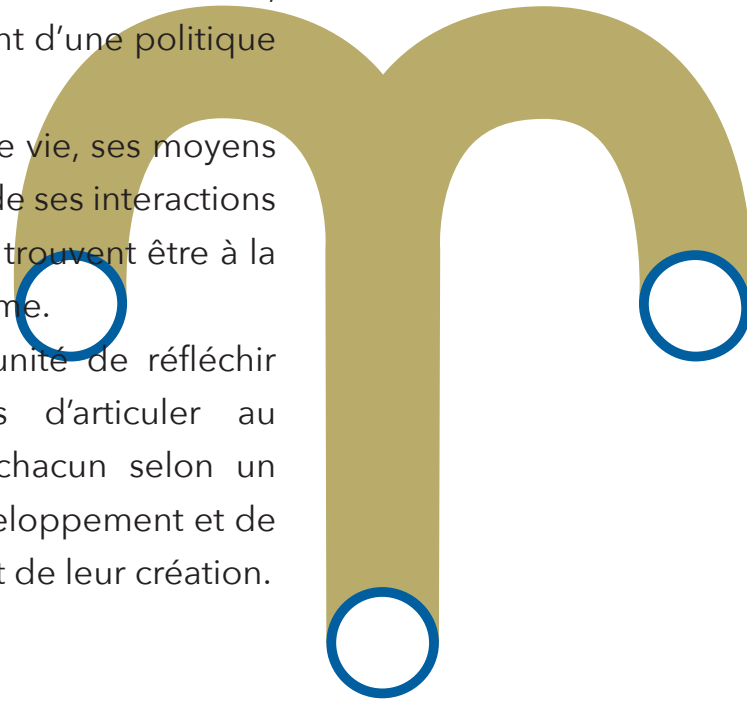
Le SODAVI est l'opportunité de réfléchir ensemble aux moyens d'articuler au mieux les activités de chacun selon un objectif commun de développement et de valorisation des artistes et de leur création.

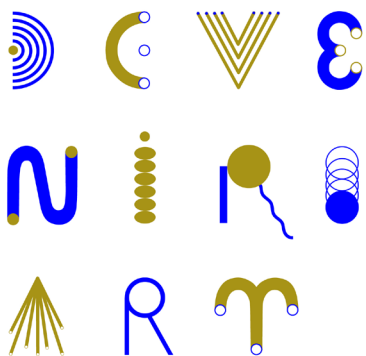
De décembre 2018 à février 2019, devenir.art a mis en place 3 rencontres ayant permis à 177 acteurs de s'exprimer sur les thématiques régionales qui leur semblent les plus déterminantes pour les arts visuels en région Centre-Val de Loire.

4 thématiques principales ont été dégagées des propos des participants et vont donner lieu à :

des ateliers et des rencontres croisées avec tous les acteurs qui se mobiliseront d'avril à février 2020 sur l'ensemble du territoire régional

- 1 > Comment renforcer la visibilité du travail des artistes en région ?
- 2 > Comment favoriser les interactions des artistes avec les différents milieux socio-économiques ?
- 3 > Quels moyens favorables à la création en région ?
- 4 > Un nouvel espace de coopération entre les acteurs





Atelier 3

Les moyens favorables à la création en région

Favoriser l'activité et l'implantation des artistes dans la région en leur permettant d'y trouver les moyens appropriés pour travailler : des espaces de travail, des équipements de production, des modes de financements qui prennent en compte le caractère parfois hybride et transversal de leurs projets, des opportunités de création, mais aussi des modalités de rémunération adéquates. Il s'agira d'identifier les besoins et de repérer des priorités pour envisager des leviers à actionner.

Réunion #1 - le 13 septembre 2019
de 9h30 à 18h à Huismes,
Maison Max Ernst

- Les ressources matérielles :
Comment faciliter l'accès des artistes à des lieux de travail ou de stockage des œuvres, à des espaces équipés de moyens de production ?

- Les ressources financières :
Quels leviers créer pour développer les moyens de financement disponibles pour des projets de création ? Comment faire évoluer la rémunération du travail des artistes ?

Avec la participation de Camille Triquet,
chargée d'information-ressource à la
FRAAP

Réunion #2 - 7 février 2020
de 9h30 à 18h à Dreux
L'ar[T]senal

- Les relations avec les autres secteurs artistiques :

Comment faciliter les projets transversaux (liens avec l'audiovisuel, le livre, les arts vivants...)?

- Les opportunités de création en région :

Comment encourager les commandes artistiques, les projets de résidences de recherche et de création ?

Participants - Réunion # 1

vendredi 13 septembre 2019

Maison Max Ernst, Huismes

Marie-Haude Caraës : directrice de TALM-Angers

Jean-Christophe Royoux : conseiller pour les arts plastiques à la DRAC Centre-Val de Loire

Maïa Mauzit : chargée de mission arts plastiques au Conseil régional Centre-Val de Loire.

Antoine Reguillon : directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, coprésident de devenir.art.

Elise Jouvancy : coordinatrice de devenir.art

Laetitia Bourget : artiste, coprésidente de devenir.art

Adrien Piard : artiste

Sammy Engramer : artiste

Pierre Feller : artiste

Marie Liberos : artiste

Sébastien Hoeltzener : artiste

Magda Hoibian : artiste

Alexis Pandelle : artiste

Nathalie Guetault : artiste

Corinne Bouvier : médiatrice pour l'Atelier Calder à Saché

Claude Alma : artiste

Jacques Beauchamp : artiste

Bernard Calet : artiste

Anne-Laure Chamboissier : commissaire d'exposition indépendante

François-Xavier Chanioux : artiste

Zazü Ferrandon : artiste

Cyrille Courte : artiste

Geoffroy Gross : artiste

Marie Joselon : chargée des publics à l'Ecomusée du Véron

Angèle Richard-de la Tour : directrice de l'Ecomusée du Véron

Christophe Lalanne : artiste

Damien Sausset : commissaire d'exposition chargé de projet pour les Vinaigreries d'Orléans

Nadine Touzé : artiste

Frédéric Herbin : enseignant à l'ENSBA de Bourges

Guillaume Blanc : responsable de l'Atelier Calder à Saché

Nicolas Témieau : artiste cogérant d'Artefacts

Florent Lamouroux : artiste

Aurélié Joulain : régisseuse indépendante

Dominique Marchès : responsable de la Maison Max Ernst

Les ressources matérielles

1 / Espaces de travail - ateliers pérennes

Beaucoup de témoignages remontent sur les manques d'atelier d'artistes en région, qu'ils soient individuels ou collectifs, privés ou publics. En région Centre, cette pénurie d'ateliers n'est pourtant pas liée à un manque d'espaces disponibles (par exemple les villes de Bourges et Issoudun ont beaucoup d'espaces vacants, d'autres villes font aussi face à une désertification des centres-ville) Comment rendre les espaces vacants disponibles pour la création ? Favoriser la reprise ou le prêt d'espaces industriels ou commerciaux ? Comment agir à la fois pour accompagner les démarches individuelle des artistes et aussi sur les politiques publiques pour une meilleure prise en compte du besoin d'espaces de travail pour les plasticiens, en amont des programmes d'investissements ?

1.1- Quel engagement des collectivités ?

- ateliers mis à disposition par les villes:

En Région Centre, aucune commune ne développe une politique d'ateliers d'artistes comme dans d'autres villes de France où des ateliers sont mis à disposition et gérés par la ville avec une politique de soutien à la création et à la professionnalisation des artistes sur des durées limitées ou plus longues.

- ateliers-logements mis à disposition par les villes via un bailleur social:

Les ateliers-logement mis à disposition par des bailleurs sociaux, qui offrent des opportunités d'espace de travail et de logement particulièrement compatibles avec le faible niveau de vie des artistes, sont également particulièrement peu nombreux en région. On peut citer 4 ateliers-logement proposés dans la ville de Tours depuis 1992 par un bailleur sous l'impulsion de la Ville. Ces ateliers-logement initialement attribués à des artistes justifiant d'une activité professionnelle et répondant aux critères sociaux nécessaires pour accéder aux HLM, accueillent aujourd'hui des personnes qui ont parfois abandonné leur activité artistique ou dépassent les seuils de revenus éligibles aux HLM et paient un surloyer. Ils ne peuvent

VOIR PAR EXEMPLE :

[Le Bastion 14](#) à Strasbourg (24 ateliers d'artistes mis à la disposition pour une durée de deux ans, renouvelable une fois contre une participation mensuelle de 50 €)

[Les Ateliers de la ville de Marseille](#) (13 Ateliers mis à disposition d'artistes de moins de 35 ans pendant 23 mois à 1.80€/m² TTC.)

[Les ateliers Bonus à Nantes](#) (21 ateliers pouvant accueillir environ 30 artistes pour 2 années maximum.)

pour autant être délogés. Cette absence de renouvellement fait progressivement perdre son sens à la démarche et empêche son repérage par les artistes.

Certains HLM sont situés en périphérie de la ville et pourraient être davantage accessibles mais les artistes sont-ils prêts à quitter les lieux centre ville pour aller dans des espaces périphériques ou à s'installer dans de plus petites villes ?

> les bailleurs sociaux ne peuvent plus louer les rez-de-chaussée à des particuliers (trop de nuisances) et peinent souvent longtemps à attribuer ces espaces aux commerces : on constate alors beaucoup de vacance dans ces lieux qui pourraient servir d'atelier aux artistes, même de manière temporaire.

Les collectivités pourraient par ailleurs aider à développer la gestion temporaire d'espace vacants via les sociétés publiques d'aménagement (comme SEM Territoria, SET Tours...) si une politique volontaire se mettait en place pour transformer temporairement les bâtiments en attente d'une vente, d'un programme en ateliers.

A contrario, on observe nombre grandes villes vendre des espaces à des promoteurs en leur demandant de définir le programme pour le lieu. L'enjeu de la construction de la ville est ainsi progressivement déléguée au secteur privé.

> Tiers lieux, lieux hybrides

Dans les politiques publiques, les thématiques de l'atelier d'artiste et de l'atelier-logement ont ces dernières années disparu au profit de celle des tiers lieux. Le sujet ne semble pas assez qualitatif. Les collectivités misent souvent sur des lieux plus hybrides, mixant les activités, qui sont pourtant moins adaptés. Des intermédiaires se retrouvent souvent en maîtrise d'ouvrage de ces projets sans avoir connaissance des besoins des artistes.

Comment mieux faire valoir cette demande auprès des politiques ?

Il n'y a pas une solution unique qui s'adapterait dans chaque ville qui est un contexte unique avec des réalités différentes. Mais la présence d'artistes dans une ville crée de l'attractivité (cf exemple de Nantes). Le coût du soutien à la présence d'artistes est souvent faible mais a beaucoup d'effets sur la ville même si ce retour sur investissement n'est pas toujours visible très rapidement.

Du côté des artistes, cela passe aussi par le fait de se rendre visible localement via des contrats avec les acteurs locaux, l'éducation nationale..., le fait d'entretenir une visibilité sur le terrain.

Cette problématique est partagée dans d'autres villes comme Paris où le projet d'un nouveau modèle de bail à mettre en place fait partie des chantiers du SODAVI Ile de France en cours.

A LIRE :

[Rapport sur les ateliers logement de la Ville de Paris- mai 2008](#)

[Étude sur les modes d'attribution des ateliers logement à Paris - octobre 2008](#)

Ce sont aujourd'hui certaines expériences privées qui sont à la manœuvre des grands projets palliant aux manques d'espaces ou de soutien des artistes. Voir la [Fondation Fiminco](#) à Romainville.

En région, le principal site d'ateliers - [les Ateliers de la Morinerie](#) - est également une expérience privée proposant la location d'ateliers dans une démarche de mécénat.

1.2 - Quelles pistes pour l'action individuelle ou collective des artistes?

Démarche individuelle / AIA _Bilan des Allocations d'installation d'atelier de la DRAC CvdL

Pour rappel, la DRAC propose une allocation d'installation d'atelier qui permet aux artistes d'obtenir un soutien pour l'acquisition, la rénovation ou l'aménagement d'atelier. L'artiste peut solliciter jusqu'à 8000€, représentant maximum 50 % de son budget total. [Notice AIA](#)

Entre 2009 et 2019, la DRAC Centre-Val de Loire a enregistré seulement 12 demandes liées à l'aménagement d'atelier (pour un soutien de 5285€ en moyenne), ce qui représente un nombre particulièrement bas de demandes.

En 2017 : 3 artistes soutenus au titre de l'installation / aménagement d'atelier (10 920 €)
En 2018 : 4 artistes soutenus au titre de l'installation / aménagement d'atelier (25 000 €)
En 2019 : 1 artiste (+1 rénovation) = 8430€
(Chiffres AIA hors achat de matériel)

Le dispositif semble poser plusieurs problèmes :

- la nécessité d'avoir un bail de location long (au moins 10 ans) lorsque la demande porte sur des travaux de rénovation. En effet, les artistes sont bien souvent en contrat de location plus précaire

- les 50 % d'apport personnel à fournir, qui rendent le dispositif adapté à des artistes qui ont des capacités financières solides alors que le besoin d'atelier se fait d'autant plus sentir en démarrage d'activité (il serait intéressant de voir à quel âge statistiquement sont faites ces demandes)

Démarche individuelle / Accès aux prêts bancaires pour les artistes ?

Les revenus irréguliers des artistes n'offrent pas les garanties nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Ils se trouvent souvent bloqués dans leur projet d'acquisition de logement ou d'atelier. La Caisse des dépôts était très active sur ce terrain à une époque. Il serait nécessaire d'avoir un intermédiaire susceptible de jouer le rôle de caution auprès des banques.

Initiatives collectives - location

Quelques expériences collectives ont vu le jour (voir vers Bourges notamment), se basant sur des modes non soutenus financièrement et résultant d'accords souvent précaires avec les propriétaires qui les rendent vulnérables et fragiles.

Le récent rapport d'Isabelle Mayaud sur les espaces partagés Lieux communs : des outils et des espaces de travail pour les artistes a pour objectif de fournir « des éléments de connaissance relatifs aux moyens de production partagés, dont usent aujourd'hui les artistes du domaine des arts visuels en France, afin de permettre au Ministère d'agir utilement en formalisant des propositions d'accompagnement et de soutien à ces lieux. »

[Lien sur le rapport](#)

Initiatives collectives - investissement

- La Région Centre-Val de Loire propose un fonds de « soutien aux institutions arts plastiques en investissement » qui peut concerner l'acquisition de locaux ou des travaux de rénovation ou encore l'achat de matériel, mais il s'adresse à des structures uniquement (ou collectif d'artistes constitué). Ce programme n'a pas de cadre d'intervention, le projet est donc soumis à l'appréciation et l'analyse des élus. Le montant disponible en 2019 pour ce fonds est de 50 000 € au total pour une aide non plafonnée mais représentant au maximum 80 % du budget global.

A la Région, une réflexion actuelle autour des tiers-lieux et lieux intermédiaire s'inscrit dans le cadre des ambitions culturelles et des 20 mesures régionales qui ont été annoncées à l'occasion de la restitution des Etats Généraux

du la Culture, et menée dans le cadre de la Conférence Permanente Consultative de la Culture (CPCC). Ce chantier a pour objet de construire un dispositif accompagnant destiné aux espaces de création et/ou de compétences et de ressources, partagés par les acteurs culturels afin de faire cohabiter les formes artistiques et les compétences des porteurs de projets.

Une première expérimentation sous la forme d'un Appel à projet devrait être lancée pour 2020

- Achats collectifs : le modèle des [Usines Berteau](#) est un modèle de regroupement d'artistes en ateliers-logement à Ivry sur Seine, reposant sur un principe solidaire entre des artistes sociétaires d'une SCI. Le mode de fonctionnement repose sur la conviction que l'artiste doit être économiquement protégé par la propriété tout au long de sa vie et particulièrement au moment de sa retraite. Ce regroupement d'artistes ayant largement participé à la transformation urbaine, permet également des échanges professionnels et de réseau et une hausse progressive du niveau de vie des artistes.

2 / Espaces de production plus ponctuels

Lieux où l'on peut réaliser une pièce, une production en ayant accès à des espaces, des outils ou des compétences de manière ponctuelle (fablab, entreprise, école d'art, une résidence...). Comment développer l'existant en région ?

> les fablabs et ateliers

MAKERY a développé une ressource d'identification cartographique des espaces de production (ateliers techniques, fablabs...) qui recense de manière non exhaustive quelques expériences en région. Lien

Au coeur du projet des Vinaigreries d'Orléans, 2 ateliers de 500 m² seront ouverts à tous contre une cotisation annuelle. Le matériel proposé est actuellement à l'étude de façon à être complémentaire par rapport à ce qui existe par ailleurs.

> les entreprises (voir aussi CR atelier 2)

En région, l'association Mode d'emploi à Tours a longtemps représenté un intermédiaire entre des projets d'artistes et des entreprises. Loin d'une simple liste des compétences et capacités techniques rendues disponibles en entreprise, le besoin des artistes se situe davantage à l'endroit d'un intermédiaire-ressource pour les accompagner dans leurs démarches auprès des entreprises et les aider à formuler leurs demandes. En effet, la mise en relation directe n'est souvent pas suffisante et un intermédiaire ayant tissé avec l'entreprise des liens de confiance est souvent précieux tant pour faciliter le contact que pour aider l'artiste à traduire son projet.

> les écoles d'art

Les espaces et outils des écoles d'art à disposition des étudiants pourraient être davantage ouverts aux artistes professionnels à plus ou moins long terme après le diplôme. La mission d'insertion professionnelle des jeunes diplômés fait partie intégrante du projet des écoles supérieures d'art mais les moyens disponibles ne permettent souvent pas de mettre en place de nombreux projets. Dans ce sens, l'ESAD Talm-Tours a notamment développé « la garçonnière », qui offre un espace de travail entièrement pris en charge par l'école et un accès aux ateliers techniques

à tous les élèves diplômés qui le souhaitent l'année suivant leur diplôme. Le projet JUMP soutenu par le dispositif de professionnalisation Culture Pro a par ailleurs permis de mettre en place d'autres actions de soutien aux diplômés de moins de 5 ans.

A l'ENSA de Bourges, le « SAS » (Special artist service) est un cadre d'accueil et de soutien temporaire pour sa part accessible sur projet à tout artiste (pas forcément en continuité des diplômes) pour une aide et un accompagnement en : soutien à la production, accompagnement à la préparation d'un projet de recherche et d'étude (international, troisième cycle), mise en place d'une situation professionnelle ou une structuration d'activité dans le champ des arts visuels A noter : ce projet s'inscrit également dans une collaboration active avec les acteurs locaux et régionaux pour la création d'un réseau de production et de diffusion en direction des jeunes artistes (l'évènement estival Bourges contemporain organisé avec la Friche l'Antre-Peaux est le point de visibilité évènementiel de ce réseau d'acteurs)

> les résidences

Certaines résidences en région articulent une politique de soutien à la création avec des problématiques d'insertion professionnelle, c'est le cas notamment à l'Octroi (Association Mode d'emploi) qui est un lieu identifié de travail accessible aux artistes du territoire comme à d'autres, issus d'autres régions ou pays.

L'enjeu, sans remettre en question cette ouverture serait de renforcer la possibilité d'accueil d'artistes en demande de lieu temporaire de travail (modalités à définir).

> les autres lieux

D'autres lieux comme les ateliers des musées,

des lieux de spectacle vivant pourraient être sollicités. L'Écomusée du Véron (Savigny en Véron) souhaite ainsi développer les résidences d'artistes (des élèves de TALM-Tours sont actuellement en résidence au musée) faisant du musée un lieu de création. Un espace technique et les liens privilégiés avec les services techniques de la ville sont mis à disposition des artistes pour la production. D'autres lieux comme les commerces désaffectés ou des espaces non utilisés pourraient être sollicités via un prêt à usage ou commodat, qui est une démarche très simple à mettre en place sous seing privé. La réalisation d'un modèle de contrat type de prêt à usage entre artiste et propriétaire de bien (espace, terrain, ...) permettrait de développer ce type de convention pour favoriser l'accès à des espaces de travail ou de stockage mutualisé.

A LIRE

[Lien sur le commodat](#)

> achats d'outils mutualisés

Un parc de matériel mutualisé pourrait être développé à l'échelle régionale ou départementale afin de favoriser l'accès à un outillage de base. Artefacts essaie ainsi de mettre en place des lieux équipés mutualisés ouverts au-delà du cercle d'artistes coopérateurs.

3 / Accès à des matériaux

Lieux où l'on peut réaliser une pièce, une production en ayant accès à des espaces, des outils ou des compétences de manière ponctuelle (fablab, entreprise, école d'art, une résidence...). Comment développer l'existant en région ?

Beaucoup de déchets produits par les entreprises pourraient être utiles aux artistes comme matières premières. Cela pose aussi pour l'artiste la question intéressante de comment travailler un stock, produire une nouvelle forme à partir d'une forme déjà usinée. Les déchets qui deviennent chers à recycler pour les entreprises pourraient être stockés et redistribués aux artistes.

A VOIR

le modèle de la Réserve des arts à Paris.

[Lien](#)

Une sensibilisation des entreprises à la récupération de déchets pourrait être organisée afin de proposer la collecte de déchets à un coût moindre que celui pratiqué par les entreprises spécialisées. Cette ressource pourrait permettre d'assumer les coûts de stockage.

PROPOSITIONS :

Médiation auprès des collectivités :

- > intéresser collectivités à la question des ateliers d'artistes :
 - faire remonter les besoins plus systématiquement y compris de façon individuelle
 - organiser un événement du type Ouverture des ateliers au niveau régional
 - mettre en place une étude socio-économique pour évaluer ce que rapporte le secteur au territoire pour donner du poids à l'action
 - réaliser une brochure ou une campagne de communication auprès des élus avec des propositions concrètes ou un séminaire d'information dédié sur les territoires

- > développer les liens avec les bailleurs sociaux et rencontrer Action logement pour voir comment le dispositif Action Cœur de ville (7 villes en région inscrites au dispositif) pourrait être un levier

- > développer l'opérationnalité des dispositifs existants :
 - Aide AIA de la DRAC : assurer une meilleure communication du dispositif, baisse de l'apport personnel obligatoire pour favoriser les demandes des artistes dépourvus de moyens financiers mais prêts à investir en temps de travail sur l'aménagement d'un lieu
 - Aide de la Région en investissement : la rendre accessible aux artistes individuels, accompagnement sur l'appel concernant les Tiers lieux afin de faire valoir les besoins des artistes/collectifs

Soutien aux artistes :

- > développer l'information sur l'aide à la construction de SCI ou des ressources sur les crédits foncier disponibles pour favoriser les projets collectifs d'artistes favorisant l'implantation d'atelier

- > développer un système de caution auprès des banques pour favoriser la mise en œuvre de prêts pour les artistes ou la création d'un fonds de dotation

- > favoriser les moyens d'accès aux entreprises par parrainage

- > sensibiliser les entreprise à la récupération de déchets à destination des artistes ou des structures soutenant a création (publication dans le Journal de la CCI par exemple)

- > développer la connaissance des lieux de production par un recensement des ressources en région qui peuvent être mis à disposition

- > Réaliser un modèle de contrat type de prêt à usage ou commodat pour favoriser et sécuriser les démarches de prêts entre un propriétaire quel qu'il soit et un artiste

Contact

devenir.art

Elise Jouvancy

coordination@devenir.art

06.24.51.21.28

40 rue du Docteur Chaumier, 37000 Tours

devenir.art reçoit le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire